

**APPEL A COMMUNICATION
COLLOQUE INTERNATIONAL :**

« PHILOSOPHIE ECONOMIQUE »

Sciences Po Lille – 21-22 juin 2012

**Sciences Po Lille et les Cahiers d'Économie Politique,
avec le concours du CLERSE (UMR 8019), Lille 1, l'Association
Charles Gide**

Qu'est-ce que la philosophie économique ? L'expression est connue. En France, en Europe et dans le monde, des revues, des centres de recherche ou des cursus universitaires s'en réclament. Mais que désigne-t-elle ? A-t-elle un objet, une méthode et des références qui la distingueraient réellement des théories économiques ? Est-ce un autre nom pour désigner ce qu'on appelait autrefois doctrine ? Est-ce plus ou autre chose que ce qu'on appelle volontiers aujourd'hui épistémologie économique ? Et quelle place occupe la philosophie économique à côté d'autres domaines de la philosophie ? Ces questions et d'autres semblables semblent avoir assez de pertinence pour que les C.E.P. s'en saisissent et organisent à leur propos un colloque en vue d'un numéro spécial.

On peut sans doute en première approximation distinguer trois acceptions possibles – comme autant d'orientations pour des communications. Il y aurait d'abord une philosophie économique à la manière où il y aurait une philosophie sous-jacente à toute science positive sous la forme d'une enveloppe qui la soutient ou qui l'entrave. L'étude de cette philosophie économique – comme philosophie de l'économie - consisterait alors à mettre au jour les notions décisives dans lesquelles l'analyse économique puise ses ressources ou sur lesquelles au contraire elle doit opérer une coupure épistémologique.

Il y aurait ensuite une philosophie économique au sens où les notions économiques d'optimum, de bien-être collectif et de choix social débouchent sur des questions relatives à la liberté des agents et à la justice de leurs relations mutuelles. La science économique apparaîtrait alors comme un corps à deux parties complémentaires – partie positive ou examen des conditions empiriques assurant l'efficacité maximum des actions relatives à la production des richesses dans une société donnée ; partie normative ou description des conditions idéales sous lesquelles ces résultats assurent la satisfaction morale des membres de cette société. La philosophie économique constituerait cette partie normative. Elle serait un autre nom pour l'économie du bien-être, la théorie du choix social ou la théorie économique de la justice.

Il y aurait enfin une philosophie économique au sens où les notions constitutives du domaine de l'économie et de la science économique font l'objet d'une analyse poussée jusqu'à son terme. Les économistes connaissent ce niveau d'interrogation sur les concepts fondamentaux de leur domaine sous le titre de théorie pure. La théorie pure ne pose pas la question positive de savoir comment fonctionne au mieux tel ou tel dispositif économique. Elle ne pose pas non plus la question normative de savoir dans quelles conditions idéales l'économie peut être juste. Elle monte jusqu'à l'étage supérieur de ce qu'on appelle les définitions réelles ou les définitions conceptuelles qui commandent à leur tour le déploiement de la science économique dans la cohérence et la pertinence de ses différentes parties.

Mais est-ce assez dire ? Ne faut-il pas aller plus loin que cette orientation sous la seule revue des acceptions possibles ? Ne faut-il pas comprendre qu'une philosophie économique puisse aussi se présenter sous la bannière d'une grande tradition philosophique pour unifier son propos – comme le font volontiers les philosophies politiques ou morales ? Il faudrait alors parler - autre incitation à communications - d'une philosophie économique aristotélicienne, hégélienne ou marxiste, inspirée par J.S.Mill, le Cercle de Vienne ou Wittgenstein ou encore marquée par Hayek ou l'évolutionnisme.

MODALITES DE PROPOSITION DE COMMUNICATIONS

Les soumissions peuvent être effectuées en ligne (philoco@sciencespo-lille.eu) en **français ou en anglais**. Les auteurs sont invités à proposer un projet d'environ 500 mots, accompagné d'un bref CV et des adresses postales et électroniques.

2

CALENDRIER

- 15 octobre 2011 : date limite de réception des projets
- 03 décembre 2011 : réunion du comité scientifique
- 17 décembre 2011 : notification aux auteurs
- 14 mai 2012 : date limite de réception des communications

Pour tout renseignement complémentaire, merci de vous adresser au secrétariat :
philoco@sciencespo-lille.eu

EVENEMENT

Une sélection des meilleurs papiers fera l'objet d'une publication dans un numéro spécial des *Cahiers d'Economie Politique*
A l'issue du colloque, les communications non retenues par les C.E.P. feront l'objet d'une publication séparée

COMPOSITION DU COMITE SCIENTIFIQUE

Membres :

- Richard Aréna, Nice/Sophia Antipolis, GREDEG
- Catherine Audard, London School of Economics
- Antoinette Baujard, Caen, CREM
- Egidius Berns, Tilburg Universiteit
- Jean Cartelier, Paris X Nanterre, EconomiX
- Annie Cot, Paris 1 Panthéon-Sorbonne, PHARE
- Ragip Ege, Strasbourg, BETA
- Wolf Dieter Enkelman, LMU München, Institut für Philosophie und Ökonomik
- Herrade Igersheim, Strasbourg, BETA
- Alessandro Innocenti, Università di Siena
- Arjo Klamer, Erasmus University Rotterdam
- Jérôme Lallement, Paris 1 Panthéon-Sorbonne, CES GRESE
- André Lapidus, Paris 1 Panthéon-Sorbonne, PHARE
- Catherine Larrère, Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- Rozenn Martinoïa, Paris-Est Créteil
- Eyüp Özveren, Middle East Technical University, Ankara
- Emmanuel Picavet, Université de Franche Comté
- Nathalie Sigot, Paris 1 Panthéon-Sorbonne, PHARE
- Viktor Vanberg, Walter Eucken Institut, Freiburg
- Jack Vromen, Erasmus University Rotterdam

COMITE D'ORGANISATION

Arnaud Berthoud, Lille1, CLERSE - **Jiména Hurtado**, Universidad de Los Andes, PHARE - **Patrick Mardellat**, Sciences Po Lille, CLERSE - **Delphine Pouchain**, Sciences Po Lille, CLERSE - **Shirine Sabéran**, Paris 1 Panthéon-Sorbonne, PHARE - **Richard Sobel**, Lille1, CLERSE